

Les causes de disparition de la bénédiction divine

Q : La sœur dont les initiales sont « a. a. » de Riyadh demande : « J'ai lu que les conséquences des péchés sont la punition d'Allah et la disparition de la bénédiction divine. Je pleure car j'ai peur de cela ; guidez-moi, qu'Allah vous récompense. »

R : Nul doute que le fait de commettre des péchés est une des causes de la colère d'Allah, le Tout-Puissant, ainsi qu'une des causes de la disparition de la bénédiction divine, de la sécheresse et de la domination des ennemis, comme Allah l'Exalté dit :

« Nous avons éprouvé les gens de Pharaon par des années de disette et par une diminution des fruits afin qu'ils se rappellent. »[1]

Il dit par ailleurs :

« Nous saisîmes donc chacun pour son péché : il y en eut sur qui Nous envoyâmes un ouragan ; il y en eut que le cri saisit ; il y en eut que Nous fîmes engloutir par la terre ; et il y en eut que Nous noyâmes. Cependant, Allah n'est pas Tel à leur faire du tort ; mais ils ont fait du tort à eux-mêmes. »[2],

et les versets allant dans ce sens sont nombreux. Le Prophète, prière et salut d'Allah sur lui, a dit dans un hadith authentique :

« Certes, le serviteur peut être privé de subsistance à cause d'un péché qu'il a commis. »

Il est donc du devoir de tout musulman et de toute musulmane d'éviter les péchés, et de se repentir des péchés passés. Ils doivent aussi placer leur confiance en Allah, espérer Son pardon et craindre Sa colère et Sa punition. Allah, le Glorifié et l'Exalté dit dans son Livre concernant Ses serviteurs vertueux :

« Ils concouraient au bien et nous invoquaient par amour et par crainte. Et ils étaient humbles devant nous. »[3]

Il dit aussi :

« Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtement. Le châtement de ton Seigneur est vraiment redouté. »[4]

Le Tout-Puissant dit :

« Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable, accomplissent la prière, acquittent la Zakât et obéissent à Allah et à Son Messenger. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage. »[5]

Il est également permis au croyant et à la croyante de mettre en œuvre les moyens permis par Allah le Tout-Puissant. Ainsi, ils éprouvent à la fois crainte et espoir, et mettent en œuvre les moyens [qui leur permettent d'arriver à leur but] tout en plaçant leur confiance en Allah le Glorifié, en comptant sur Lui pour obtenir ce qu'ils souhaitent et éviter ce qu'ils craignent. Allah le Généreux, le Bienfaisant dit :

« Et quiconque craint Allah, Il [Allah] lui donnera une issue favorable. Et lui accordera ses dons par [des moyens] sur lesquels il ne comptait pas. »[6]

Allah le Glorifié dit aussi :

« Quiconque craint Allah cependant, Il lui facilite les choses. »[7]

Allah l'Exalté dit encore :

« Et repentez-vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès. »[8]

Il est donc de ton devoir, ma sœur en religion, de te repentir de tes péchés passés, et de revenir à l'obéissance d'Allah, tout en ayant confiance en Lui et en évitant ce qui suscite Sa colère. Attends-toi alors à la meilleure issue et à une bonne fin de Sa part... Il est Celui Qui accorde la réussite.

-
Fatwa de Cheikh Ben Baz

-
Revue des Recherches Islamiques, n°31, pages 120 et 121.

[1] Al-Acrâf, v. 130.

[2] L'Araignée, v. 40.

[3] Les Prophètes, v. 90.

[4] Le Voyage Nocturne, v. 57.

[5] Le Repentir, v. 71.

[6] Le Divorce, v. 2-3.

[7] Le Divorce, v. 4.

[8] La Lumière, v. 31.